



INFORMATION BAFA*

DEVENIR ANIMATEUR

* BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

JEUNES À PARTIR DE 16 ANS

LE BAFA QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'animateur de loisirs accueille des groupes d'enfants et de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif de l'équipement ». C'est un premier pas dans le monde du travail, mais aussi une expérience collective.

Déroulement d'une formation BAFA

Ce brevet n'est pas un diplôme professionnel mais il est nécessaire pour encadrer de façon occasionnelle des mineurs qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs avec et/ou sans hébergement.

Il se déroule en 3 étapes :

- **Une session de formation générale (8 jours payant).**

- **Un stage pratique (de 14 jours indemnisés).** il peut être fractionné en deux fois dans deux structures différentes. Vérifiez bien que les structures ont un numéro d'agrément d'accueil de mineurs auprès de la SEDEJS (service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports). Vous pouvez être rémunéré pendant votre stage pratique, pour exemple en 2025 un stagiaire est rémunéré par la CDC du Trièves 60 € net / jours en signant un contrat d'engagement éducatif (CEE) et un animateur BAFA complet 67 € net/jours.

- **Une session d'approfondissement ou qualification (6 à 8 jours payant).**

Vous avez le droit à un délai de maximum 17 mois entre le stage théorique et le stage pratique et vous disposez maximum de 30 mois pour valider les trois étapes.

Vous n'êtes titulaire de votre BAFA qu'à partir du moment où vos trois stages ont été validés satisfaisants et que votre dossier BAFA est passé en jury auprès de la SEDEJS de votre département.

Conditions d'admission :

Avoir 16 ans révolus au premier jour de la première session de formation.

se connecter sur <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

et s'inscrire à « je veux m'inscrire à une formation BAFA » puis suivre la procédure.

Les candidats reçoivent sur leur boîte de messagerie une confirmation d'inscription où ils complètent leurs coordonnées.

Une fois l'inscription validée, ils obtiennent un numéro d'inscription à communiquer à l'organisme de formation (pour le stage de formation générale et pour le stage d'approfondissement).

Attention très important : les candidats doivent conserver leur adresse mail, leur mot de passe et leur numéro d'inscription, Ils en auront besoin tout au long de leur formation.

Transmettre à la SDEJS de l'Isère une copie recto/verso de la pièce d'identité par scan, mail ou courrier.

Vous devrez effectuer les démarches nécessaires pour vous inscrire auprès d'un organisme de formation. La Communauté de Communes du Trièves a une convention avec l'organisme les CEMEA Rhône Alpes :

www.cemearhonealpes.org. Vous devez donc en priorité contacter cet organisme pour vous inscrire à vos stages.

Si vous rencontrez un problème, plus de places et/ou dates ne correspondant pas du tout à vos disponibilités. Vous pouvez vous inscrire auprès d'un autre organisme, sous réserve que le coût du stage soit validé par la Communauté de Communes. Vous devez dans ce cas faire envoyer un devis du coût du stage à e.hemery@cdctrieves.fr

- Vous avez accès à la liste des organismes de formations lorsque vous créez votre dossier BAFA sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

- Si la Communauté de Communes du Trièves accepte votre prise en charge, la CDC Trièves envoie à l'organisme une attestation de prise en charge financière, et c'est ensuite l'organisme de formation qui facturera à votre famille la part financière restante selon votre quotient familial et le tableau ci-dessus tarif formation générale.

Aide au financement 2025

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- Avoir 16 ans minimum au moment de son premier stage / Être Habitant du Trièves
- Prendre contact avec Eloi Hemery e.hemery@cdctrieves.fr ou 04 76 34 27 02 et lui envoyer une lettre de motivation, un CV, un justificatif du quotient familial, une copie de pièce d'identité pour un projet de stage en 2025.
- S'engager à faire son stage pratique (rémunéré) au Granjou ou à Mixages.

Quel financement et qui paie ?

- La Communauté de communes finance une partie du stage de formation générale selon le quotient familial des jeunes. vous trouverez ci-dessous le détail du tarif du stage de formation générale selon votre quotient.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée (lettre de motivation et CV, copie de pièce d'identité et justificatif de quotient familial).

Pour le premier stage de formation générale

Coût à la charge de la famille selon son quotient familial, coût facturé directement par l'organisme de formation du stage de base.

0 à 300 €	:	70 €
301 à 600 €	:	100 €
601 à 900 €	:	140 €
901 à 1200 €	:	170 €
1201 à 1500 €	:	210 €
1501 à 1800 €	:	240 €
+ de 1801 €	:	280 €

Le deuxième stage, le stage pratique de 14 jours vous pouvez être indemnisé exemple en page 1.

le troisième stage le stage d'approfondissement et ou qualification

6 à 8 jours selon la thématique il est à charge financière de chaque stagiaire pas de financement de la Communauté de Communes du Trièves
(Exemple de coûts des stages en 2025 entre 310 € et 700 € selon les organismes, la thématique et la durée du stage choisi)

- D'autres aides financières complémentaires existent

- (mission locale, SDEJS, COS 38 (aide de 110 € par stages), comité d'entreprise, CAF une aide nationale de 200 € après envoi d'un formulaire validé à chaque étape en fin de formation

http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/881/bafa_brochure_v1.pdf à la fin des trois stages de formation

- CAF de l'Isère en 2025 : Une aide complémentaire locale* de la Caf de l'Isère, sous conditions de ressources (quotient familial de moins de 2000 €), l'aide financière en 2025 est de 400 € maximum dans la limite du coût total de la formation et des autres aides déduites (commune, comité entreprise...).*aide attribuée dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible

- MSA Alpes du nord : Le montant de la participation d'aide financière en 2025 est de :

- 150€ par stage pour les familles dont le QF est inférieur à 834€
- 100€ par stage pour les familles dont le QF supérieur ou égal à 834€.

<https://alpesdunord.msa.fr/>